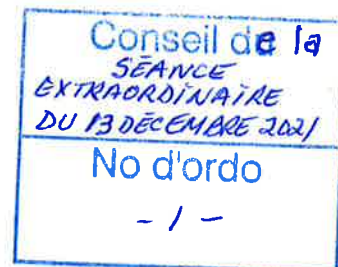




FAITS SAILLANTS DU BUDGET 2022



Pauloises et Paulois,
Très chers collègues,

Pour une deuxième année de suite, les discussions et les réflexions menant à l'adoption du budget municipal se sont faites en considérant les impacts économiques et sociaux résultant de la pandémie de la COVID-19. Bien que cette situation particulière nous affecte tout un chacun, d'autres phénomènes importants ont influencé les choix des membres du conseil municipal. Les réalités climatiques changeantes, la progression inévitable de l'indice du prix à la consommation, l'évolution du marché immobilier et la pénurie de main-d'œuvre en sont des exemples évidents.

C'est dans cette réalité changeante que le conseil municipal de Saint-Paul s'est attablé et a travaillé afin de vous présenter un budget équilibré, prudent et responsable. Également, ce budget conserve tout le côté progressiste des dernières années qui nous permettra de poursuivre sur notre lancée. Aujourd'hui, c'est avec plaisir que je dépose, au nom du conseil municipal, le budget 2022.

MODERNISATION RÉGLEMENTAIRE

Depuis octobre dernier, nous avons entrepris de mettre à jour notre plan d'urbanisme et de moderniser notre réglementation municipale. Cette importante procédure fait suite à l'adoption du schéma d'aménagement de la MRC de Joliette. Ce long processus, où vous aurez l'occasion de nous soumettre vos idées, nous permettra de revoir l'ensemble de la réglementation d'urbanisme (lotissement, zonage, permis, certificat), mais aussi d'adopter des règlements plus modernes, tels qu'un règlement encadrant les poulaillers urbains ou un règlement encadrant la démolition d'immeubles. Bref, c'est une véritable révolution réglementaire que Saint-Paul poursuit en 2022.

UN SOUCI CROISSANT À L'ÉGARD DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

À l'égard de l'environnement et du développement durable, la Municipalité de Saint-Paul continue de poser des gestes favorables afin de développer son milieu de vie actuel tout en préservant celui des générations futures.

À la séance du 13 décembre dernier, le Conseil municipal a posé un geste en ce sens en ajoutant la dénomination environnement et développement durable au comité d'embellissement. Ce geste significatif vient démontrer qu'à l'avenir, ces deux dimensions prendront de plus en plus d'importance. Plus concrètement, nous avons prévu faire l'acquisition d'un module d'inventaire pour les installations septiques de notre territoire. Cela nous permettra un meilleur suivi, une meilleure gestion et surtout une meilleure connaissance de notre milieu.

Également, la Municipalité a, depuis plusieurs années, fait l'acquisition de bandes riveraines en bordure du ruisseau Saint-Pierre. Ces acquisitions nous permettent d'assurer une protection de la faune et la flore terrestre et aquatique en bordure des cours d'eau. À l'été 2022, nous poursuivrons cette bonne pratique en réalisant un inventaire des bandes riveraines du ruisseau Saint-Pierre. Nous entamerons aussi de premières étapes de sensibilisation citoyenne à cet égard.

INVESTISSEMENT DANS LES INFRASTRUCTURES

La Municipalité dispose d'un important parc d'infrastructures publiques tant sur le plan du traitement et de l'alimentation en eau que sur les plans récréatifs et communautaires. Le maintien et le développement de ceux-ci demeurent importants pour Saint-Paul dans une perspective de saine gestion et de pérennisation.

Certains seront heureux d'apprendre que le Conseil municipal a planifié la réfection du terrain de tennis du parc Amyot. Les travaux d'une valeur de 195 000 \$ sont prévus au budget 2022. Également, sur le plan des réseaux cyclables, nous sommes déjà en mesure de vous confirmer que nous investirons plus de 100 000 \$ dans le pavage du réseau cyclable. Les travaux se concentreront autour du parc du Boisé Paulois et seront financés en bonne partie par le Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA).

Sur le plan communautaire, nous avons prévu investir une somme de 40 000 \$ dans le remplacement du mur amovible du Complexe communautaire. Celui-ci aura déjà 30 ans en 2022. De plus, nous procéderons à la réfection complète du stationnement de la bibliothèque municipale en y incluant les lumières. Ces travaux de près de 200 000 \$ seront financés par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

Le secteur des Berges de l'Île Vessot ne sera pas en reste puisque nous entreprendrons la phase 2 de l'aménagement du parc des Berges. Les travaux prévus dans ce parc sont l'ajout d'un bâtiment de service, l'aménagement de jeux d'eau et d'un anneau de glace pour l'hiver. Ces travaux seront financés en partie par le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS).

Comme chaque année, nous poursuivons nos investissements dans l'amélioration du réseau routier paulois. En 2022, c'est plus de 240 000 \$ qui seront investis dans la réfection et le pavage de sections de rue. La rue Vincent sera la cible de travaux de planage complet et remise en forme. Également, certaines études et travaux préparatoires seront effectués sur la rue Pierre-Laporte qui devrait subir sensiblement la même opération, mais en 2023. Ces investissements sont nécessaires afin de s'assurer de maintenir le réseau routier municipal en bonne condition.

UNE COMMUNICATION RENOUVELÉE

Conscient de l'importance que prend la communication dans ses relations avec la communauté, le Conseil municipal a entrepris de s'enquérir d'une ressource en communication. Cet ajout nous permettra d'améliorer nos relations et de mieux communiquer nos interventions avec les citoyens et partenaires de Saint-Paul. Également, un nouveau site Internet devrait être mis en ligne au printemps prochain et vous devriez nous voir apparaître sur les réseaux sociaux pour le début de l'été.

Parmi les autres décisions importantes, nous poursuivons nos démarches avec le ministère des Transports pour la préparation de l'installation de feux de signalisation à l'intersection de la rue des Tourelles et du boulevard de l'Industrie, mais, également pour la planification de l'élargissement de la route 158. Également, nous travaillerons à maintenir nos infrastructures d'eaux potables et usées en bonne condition. Certains travaux mineurs sont prévus en 2022, tels que le changement d'une chambre de vanne dans le secteur Dalbec/Lasalle ou l'installation d'un système maison de récupération d'eau de pluie qui nous permettra d'arroser nos fleurs.

LE BUDGET 2022

Dans sa globalité, le budget 2022 présente des revenus et des dépenses équilibrés de l'ordre de 9 250 278 \$, comparativement à 8 951 952 \$ pour l'année 2021. Il s'agit d'une croissance de 298 321 \$ par rapport à l'exercice budgétaire précédent.

TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

L'indice du prix à la consommation indique de fortes hausses depuis quelques mois, dépassant parfois le 5 %. Cette réalité combinée aux pressions économiques liées à la crise du marché du travail nous a contraints à revoir nos priorités. En considération de ces facteurs marquants, la taxe foncière a été ajustée à 0,50 \$ / 100 \$ d'évaluation, comparativement à 0,483 \$ en 2021. Il s'agit d'une hausse très conservatrice et prudente de 3 % dans un contexte économique qui semble vouloir encore fluctuer.

Depuis 2020, nous présentons, indépendamment de la taxe foncière générale, le taux de taxation des services de la Sûreté du Québec pour l'année courante. En 2022, ce taux sera fixé à 0,12 \$ / 100 \$ d'évaluation comparativement à 0,117 \$ en 2021.

TAXE DESTINÉE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

En ce qui concerne la taxation sur l'amélioration du réseau routier, celle-ci est maintenue au même taux que 2020 et 2021 et sera de 0,065 \$ / 100 \$ d'évaluation. Rappelons que ce programme vise à améliorer et maintenir en bon état tous nos chemins et rues sur un horizon d'environ 20 ans.

TARIFS DE COMPENSATION (eau, égout et éclairage)

Annuellement, nous révisons les tarifs de compensation pour les propriétés desservies par l'aqueduc, les égouts sanitaires et l'éclairage de rues. Ces tarifs sont imposés afin d'assurer la pérennité de nos équipements. À ce titre, les tarifications pour ces compensations seront les suivantes pour 2022 :

- | | |
|--|----------------------------------|
| - Eau (desservi par l'aqueduc municipal) | tarif maintenu à 155 \$ |
| - Égout | tarif passera de 120 \$ à 125 \$ |
| - Éclairage – secteur urbain | tarif maintenu à 25 \$ |
| - Éclairage – secteur 3 ^e Rue Ouest | tarif maintenu à 25 \$ |
| - Éclairage – section du chemin Delangis | tarif maintenu à 270 \$ |
| - Éclairage – rue Renaud | tarif maintenu à 25 \$ |

TARIFS DE COMPENSATION DES ORDURES ET COLLECTE SÉLECTIVE

L'entrée en vigueur d'un nouveau contrat pour la collecte des ordures et l'application de l'inflation au contrat des matières recyclables et des matières organiques provoque une hausse des tarifs applicables. Ainsi pour 2022, les taux suivants s'appliqueront:

- | | |
|--------------------------------|----------------------------------|
| - 1 à 5 unités de logement. | tarif passera de 134 \$ à 141 \$ |
| - 6 unités de logement et plus | tarif passera de 91 \$ à 96 \$ |

APPROPRIATION DU SURPLUS LIBRE NON AFFECTÉ

Pour amoindrir les dépenses de l'exercice financier 2022 et se maintenir à un niveau compétitif, un montant de 1 050 000 \$ a été approprié du surplus libre non affecté.

PLAN TRIENNAL EN IMMOBILISATIONS

L'adoption d'un plan triennal en immobilisations permet à la Municipalité de projeter ses investissements sur un horizon de trois ans. Pour 2022, les investissements totaux en immobilisations s'élèvent à 2 145 748 \$. Ils comprennent, entre autres, des investissements de 1 040 248 \$ dans les parcs et espaces verts. Ces investissements sont nécessaires afin d'assurer la pérennité de nos équipements et d'assurer la sécurité de tous les citoyens. Notez que ces investissements sont majoritairement soutenus par des programmes de subventions comme le PRIMADA, le PAFIRS et la TECQ.

EN CONCLUSION

Ce budget démontre que malgré les réalités financières et sociales qui nous impactent, ce nouveau conseil se soucie de la capacité de payer des contribuables. Également, il témoigne la volonté de vos élus d'assurer la pérennité de ses équipements afin de maintenir votre qualité de vie à la hauteur de vos attentes, et ce, dans le respect des générations futures. Nous sommes convaincus que les efforts consentis par notre équipe à l'élaboration de ce budget nous permettront d'atteindre nos objectifs et de maintenir Saint-Paul comme l'un des endroits où la qualité, la vitalité et la performance sont toujours au rendez-vous.

Je remercie nos collaborateurs de l'administration municipale et mes collègues du Conseil pour leur précieuse collaboration dans la préparation du budget.

Alain Bellemare, maire

13-12-2021